

# SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

## Piratage audiovisuel, que faire ?



Photo: Frédéric Serge Long

Avocat du groupe Canal+ international, Me Édouard Bloch (debout) a entretenu les hommes de loi sur le fléau de la piraterie audiovisuelle.

Frédéric Serge LONG  
Libreville/Gabon

VÉRITABLE fléau de notre temps, le piratage audiovisuel nuit gravement à l'économie d'un pays (plus de 30 milliards de pertes de ressources fiscales environ par an) et crée de nombreux impacts au niveau social, particulièrement

chez les acteurs du secteur. Au Gabon particulièrement, de plus en plus de personnes s'adonnent à cette pratique illicite, en méconnaissance ou au mépris des risques auxquels elles s'exposent. Dans l'objectif de sensibiliser les hommes de loi, le ministère de la Justice et des Droits humains a organisé, hier à Libreville, avec l'appui technique

du groupe Canal + international, un atelier d'échange auquel prenaient part des magistrats et des avocats. Selon l'orateur de la rencontre, Me Édouard Bloch, avocat du groupe Canal + international, cette violation ou contrefaçon est préjudiciable au titulaire ou l'ayant droit d'une propriété intellectuelle. Celui-ci voit son œuvre (film, série, musique, télévision, etc.) exploiter sans autorisation préalable. Le contenu ainsi piraté emprunte plusieurs voies : câblodistributeurs/réseaux araignées, opérateurs, chaînes TV, piratage satellitaire ou par Internet. La lutte contre ce phénomène doit s'attaquer à la tête du réseau au niveau mondial, et se focaliser sur les hébergeurs, les services pirates (sites, applications, live streaming, etc.) et même les moyens de paiement en ligne (Paypal, visa, etc.). Au niveau de l'Afrique, il faut traquer les opérateurs de télécoms qui sont les principaux fournisseurs d'accès des pirates dans les pays, ainsi que les revendeurs de produits ou services IPTV (Internet protocol TV).

S'exprimant au nom de la ministre Erlyne Antonela Ndembet-Damas empêchée, le directeur de cabinet Kevin Ferdinand Ndjimba a souhaité que ce genre de séminaire se renouvelle, et s'étende à d'autres hommes de loi au Gabon.

## Viande de brousse : "La grande bataille pour la biodiversité", ce soir sur Canal +



Photo: SNN

Canal+ et Gabon 24 partenaires pour la réalisation de l'émission de ce soir.

R.H.A  
Libreville/Gabon

GABON 24 et Canal + viennent de coproduire un programme essentiellement axé sur la sensibilisation sur la viande de brousse au Gabon. Ce, dans le cadre d'un partenariat entre la chaîne gabonaise d'information en continu et le distributeur de programme télévisé crypté. Les grandes lignes de ce partenariat ont été présentées mardi à Libreville par les deux parties. L'émission spéciale qui sera diffusée ce jeudi à 21 heures sur le canal 175 du bouquet

Canal + dure 52 minutes et essentiellement tournée au Gabon. Conduite et réalisée par les équipes de Gabon 24, l'émission donne la parole aux pouvoirs publics, à la société civile et aux organisations non gouvernementales (ONG) panafricaines engagées, à l'instar de WildAid. Lesquels interviendront, chacun, sur l'épineuse question de la préservation de l'environnement et, surtout, l'importance de réduire la consommation de produits issus de la faune sauvage et garantir la conservation de la biodiversité qui préserve et régénère la vie.

## Le clin d'œil de *lybek*



## Chul: suspension de la grève



Photo: Frédéric Serge Long/ L'Union

PMM  
Libreville/Gabon

EN grève depuis lundi pour non-paiement de trois mois de primes de garde, le personnel paramédical du Centre hospitalier universitaire de Libreville (Chul) a suspendu

hier son mouvement d'humeur. Les grévistes qui n'avaient pas exclu d'étendre leur grève aussi longtemps qu'ils n'auraient pas obtenu gain de cause, ont mis de l'eau dans leur vin après que la direction a promis de payer les trois mois de primes de garde dès le 13 mars prochain.